

Procès-verbal du COSP

siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du 19/02/2026 (salle du Conseil)

Sous la présidence la Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL, G. LERAY, A. MILLET-DEVALLE, C. AMBROISE-CASTEROT, V. MARTIGNY, F. SIIRIAINEN, G. CALLEMEIN (jusqu'à 10h), A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, C. LEQUESNE, B. BARRE, X. LATOUR, S. BLOT-MACCAGNAN, P. LUPPI, T. MARCOTTE, I. CLAVAUUX, L. ANTONINI-COCHIN,

Avait donné procuration : F. CROUZATIER-DURAND, J-C MARTIN, D. BOUSTANI, B. FERRARI, T. MARTEU, A. RAINAUD, M-A GRANGER, M. OUAKNINE

Étaient absents non représentés : A. LAGELLE, M-O DIEMER, M. MOLLE, C. NAVARRO, M. MATEI, N. PIGEON, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, V. THOMAS, B. THERACHE,

Participaient en format hybride via ZOOM : H. FAGET

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, G. LERAY, C. LEQUESNE, G. CERQUEIRA, J. LEPOUTRE, M. ORTOLANI, M. DIDI ALOUI, M-C. LASSERRE

Avait donné procuration : F. BELLONE

Étaient absents non représentés : Y. RUMPALA, P. TÜRK, E. WALLISER, C. COURTIN

Étaient présents en qualité d'invités : N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, L. CALLIGE, responsable du service de la scolarité, H. GOUDINEAU, directeur administratif, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, E. DUCHEZ, chargée de communication, S. SAADI, responsable du service du personnel, D. HURON, Directeur du département de gestion IAE *en visioconférence*,

❖ *La séance débute à 9h15.*

1. PROCÈS-VERBAL

- Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL du 8 janvier 2026 – **Vote**

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 8 janvier 2026.

33 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

2. INFORMATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La Directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA ouvre la séance en présentant Gwenaëlle CALLEMEIN, Maîtresse de conférences en histoire du droit et membre du laboratoire HERMES, nouvellement élue au COSP de l'EUR à la suite d'un siège devenu vacant sur la liste des MCF.

La Directrice de l'EUR, la remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au sein du COSP.

Résultats des élections dans les services centraux

La Directrice de l'EUR, se félicite du bon déroulement global des élections récemment organisées dans les services centraux et remercie l'ensemble des personnes impliquées dans leur organisation. Elle souligne en particulier l'attitude responsable des étudiants, qui a permis que ces opérations électorales se déroulent dans un climat globalement serein sur le campus.

Sièges attribués au CA :

- liste « Bouge ton Campus » a obtenu deux sièges,
- liste « Démocratie Étudiante pour une Fac accessible et solidaire », associée au Front Populaire Étudiant, a obtenu un siège.

Sièges attribués au CAC :

- liste « Bouge ton Campus » a obtenu un siège
- liste « UNI » a obtenu un siège
- liste « Démocratie Étudiante » a obtenu un siège.
- liste « Voix des doctorants » – Droit, Économie, Gestion, un siège a été attribué à Marie THIVET, doctorante en droit privé.
- liste « SPDU » a obtenu un siège

La Directrice de l'EUR, indique que les élections qui devaient permettre la désignation des représentants de l'EUR au CAC n'ont pas pu se tenir comme prévu, à la suite d'un problème d'information relatif aux dates de dépôt des candidatures pour les représentants. Il a été demandé l'organisation de nouvelles élections partielles, qui devraient être organisées dans un délai d'un à deux mois.

• Retour sur la conférence des Doyens de l'université de Caen

La Directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA, fait un point d'information à la suite de la conférence des Doyens qui s'est tenue au mois de janvier à l'Université de CAEN en présence de la présidente du CNU section 01. Plusieurs thèmes sont abordés :

✓ *Situation des universités*

La Directrice de l'EUR souligne que la situation d'Université Côte d'Azur et de la Faculté de droit et science politique apparaît relativement favorable par comparaison avec celle de plusieurs autres facultés de droit, où les contraintes budgétaires conduisent parfois à des campagnes de recrutement d'enseignants-chercheurs infructueuses (« campagnes blanches »). Il est notamment mentionné que l'Université d'Orléans n'aurait pas procédé à de recrutement depuis plusieurs années. Elle évoque également la situation de l'Université de Caen, qui accueille environ 3 200 étudiants, mais dispose de moyens humains nettement plus limités, tant en enseignants-chercheurs qu'en personnels administratifs. L'offre de formation y est par ailleurs plus restreinte.

✓ *Délivrance des diplômes de master des établissements privés*

La Conférence des doyens des facultés de droit et de science politique demeure particulièrement mobilisée sur les questions en matière de délivrance de diplômes présentés comme équivalents aux diplômes nationaux par certains établissements privés d'enseignement supérieur.

Il est rappelé qu'un protocole d'accord a été conclu entre la Conférence des doyens et l'Institut supérieur du droit, afin de rappeler aux établissements privés concernés les règles applicables et la nécessité de garantir des conditions de concurrence loyales avec les formations universitaires.

✓ *Plateforme STUDOCU*

Autre sujet évoqué la plateforme néerlandaise STUDOCU qui met à disposition des cours dans tous les domaines. 52 millions de cours sont diffusés dont 1000 cours d'enseignants de droit français. Ces cours sont mis en ligne par des étudiants qui ont pris des notes contre petite rémunération. La question se pose concernant les droits d'auteurs. Me Christophe CARON avocat de la conférence des doyens s'est emparé de la question et précise que la seule solution est qu'une demande de retrait soit faite auprès de la plateforme.

La Directrice de l'EUR partage les inquiétudes remontées par les présidents de section du CNU.

✓ *Problèmes liés à la plateforme ODYSÉE / Galaxie*

La mise en place de cette nouvelle plateforme entraîne des retards dans la mise à disposition des dossiers, qui passent de fin février à fin mars. Ces délais réduisent le temps disponible pour les candidats et compliquent la préparation des comités de sélection dans les facultés. Des dysfonctionnements ont été

signalés et sont portés à l'attention du Ministère. La situation est en cours de discussion mais constitue une inquiétude majeure.

✓ **Avancements de grade et contingentement**

Les supports pour les avancements de grade (maîtres de conférences et professeurs) deviennent de plus en plus limités. La règle du contingentement, qui devrait permettre à une section de bénéficier de postes supplémentaires dans les deux années suivant une demande, ne serait pas respectée.

Exemple : pour la section droit public, 22 postes d'agrégés ont été attribués l'année dernière, mais seulement 5 postes ont été ouverts cette année en 46-1 ou 46-3. Cela pourrait entraîner une déperdition de postes l'année prochaine et dans d'autres sections. À ce jour, l'origine exacte de cette déperdition n'est pas connue. Certains postes prévus n'ont pas été pourvus, au-delà de la question des non-demandes.

Les membres du CNU souhaitent porter ces préoccupations au niveau ministériel et partager des informations pour tenter de trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Au sein de la faculté de droit et science politique il est proposé d'organiser des réunions d'accompagnement à destination des enseignants souhaitant présenter un dossier d'avancement de grade.

Ces réunions visent à clarifier les modalités et bonnes pratiques pour la constitution des dossiers et à faciliter ainsi la progression dans le grade.

✓ **Repyramidage des enseignants-chercheurs**

Une mission de réflexion est actuellement menée au sein du Conseil d'État sur le statut des enseignants-chercheurs et l'organisation de l'enseignement supérieur, notamment afin d'améliorer la clarté et la transparence des procédures de recrutement et d'avancement de grade, jugées aujourd'hui insuffisamment lisibles. S'agissant du repyramidage, le ministère a annoncé la fin de ce dispositif, information également confirmée par l'université. Toutefois, des discussions demeurent en cours avec le ministère, et le CNU s'est prononcé en faveur du maintien de cette procédure, qui permet à certains maîtres de conférences, sous conditions, d'accéder au grade de professeur.

✓ **Nouveau président de la Conférence des doyens**

Après 6 années d'exercice, le président Jean-Christophe SAINT-PAU, professeur à l'Université de Bordeaux, a transmis ses fonctions au nouveau président élu, Baptiste BONNET, professeur de droit public et doyen de la faculté de droit de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne.

✓ **Fraude aux examens**

La Directrice de l'EUR explique avoir demandé à la Conférence des doyens de réfléchir à une demande de modification de l'actuel article L33-3-1 du Code des postes et des communications électroniques qui restreint l'usage des brouilleurs à des cas spécifiques (notamment des raisons d'ordre public), ce qui exclut leur usage dans les universités.

Historiquement, ces dispositifs existaient, notamment dans les salles de spectacle, mais leur usage a été interdit pour des raisons de sécurité et de respect des libertés fondamentales.

Certains membres de la conférence ont reconnu que la proposition était très ambitieuse et peu réaliste, mais plusieurs voix ont souligné que la fraude lors des examens constitue un problème réel et que l'usage de brouilleurs serait la solution la plus simple pour limiter l'accès à Internet dans les amphithéâtres pendant les épreuves.

Informations campus

La Directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA, informe les membres du conseil de la mise en place à compter du 2 mars d'une navette reliant l'arrêt Tzarewitch/Gambetta au campus Trotabas. Elle précise que cette initiative résulte de la mobilisation et de la détermination des étudiants du BDE qui ont sollicité Gaël NOFRI, adjoint au maire chargé des transports. La Directrice de l'EUR adresse ses remerciements aux services de la Métropole, de Lignes d'azur et aux étudiants du BDE pour leur implication dans ce projet.

3. FINANCES

• Point budget 2026 – Aspects budgétaires – **Vote**

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA rappelle que l'année dernière, la situation budgétaire avait été particulièrement complexe, et remercie l'ensemble de la communauté pour sa compréhension et son engagement. La situation n'est pas fondamentalement meilleure cette année, mais quelques ajustements ont été mis en place.

Contexte

L'université a affiné la granularité des décisions budgétaires, notamment à la suite des recommandations issues de l'inspection générale, afin de rationaliser certaines dépenses et de réaliser des économies ponctuelles. Il est rappelé que la masse salariale représente 82 % du budget, constituant le poste de dépenses principal. L'université doit également gérer les coûts liés aux 15 campus répartis sur le territoire, incluant entretien, fluides et infrastructures.

Plusieurs facteurs externes pèsent sur les dépenses :

- L'inflation et le rehaussement du point d'indice imposé par le Ministère.
- La mise en place de la protection sociale complémentaire avec contribution à hauteur de 50% de l'employeur, qui entraîne un surcoût mais devrait bénéficier d'une compensation.
- La dotation SCSP, qui reste stable malgré l'évolution du nombre d'étudiants.

La Directrice de l'EUR, souligne que, malgré des efforts de gestion, l'université est confrontée à des dépenses supplémentaires imposées par l'État, non compensées, ce qui alourdit la situation budgétaire. Elle rappelle également un paradoxe : l'université fait partie des 10 IDEX en France, mais elle est la plus petite IDEX, ce qui accentue la contrainte sur les moyens disponibles, l'Idex impliquant une structuration ambitieuse.

Changements récents dans le mode de calcul du coût de revient des diplômes universitaires non nationaux, notamment les diplômes d'établissement (DUE / DU) :

- Conformément aux recommandations des inspecteurs, le calcul des coûts complets prend désormais en compte l'ensemble des dépenses liées aux locaux, infrastructures et moyens pédagogiques, ce qui double le coût apparent des diplômes par rapport au calcul précédent.
- Cette évolution implique que les droits d'inscription pour ces diplômes devraient être ajustés à la hausse pour couvrir leur coût complet. La notification budgétaire en début d'année a donc surpris les directions de composantes.
- Pour notre EUR, c'est particulièrement la situation de l'IEJ qui pose problème car il est intégré dans la catégorie des DU, et le calcul de coûts complets s'y est appliqué, réduisant considérablement la ressource que représentent les droits d'inscription à l'IEJ.

Points positifs et actions en cours :

- La Directrice de l'EUR a engagé des réunions avec la gouvernance et la direction des finances pour exprimer son mécontentement et négocier des ajustements.
- Un travail est en cours pour revoir les tarifs de manière raisonnable, en cherchant un compromis entre coûts réels et accessibilité.
- Certains DU sont adossés à des heures existantes de Master 2, notamment dans le cadre du projet pilote porté par Madame Caroline LEQUESNE du DU sur la protection des données, permettant de valoriser ces heures comme blocs de compétences certifiés au RNCP et finançables sans autres démarches par le Compte professionnel de formation (CPF). Cette approche permet de maîtriser les coûts (heures maquettées), tout en proposant un format hybride et nationalement attractif pour les étudiants.
- La gouvernance trouve ce modèle intéressant et viable, confirmant que le calcul des coûts complets ne met pas en danger ces diplômes.

La Directrice de l'EUR conclut en soulignant que, malgré ce changement important de calcul du coût financier des DU, des solutions concrètes et durables sont en cours de mise en œuvre, garantissant la viabilité des DU tout en respectant les nouvelles recommandations.

Hubert GOUDINEAU présente les budgets 2026 de l'EUR et du campus en s'appuyant sur le document transmis aux membres. Il débute par la présentation du budget de l'EUR.

Il indique qu'un prélèvement très important avait initialement été opéré sur les ressources de la composante en lien avec le nouveau modèle économique des DU (application du coût support). Un rendez-vous avec la Direction et le service du budget de la DAF a permis d'obtenir une révision partielle de cette décision, conduisant à réduire sensiblement le montant des prélèvements initialement prévus, notamment grâce à un travail important du SRHP et de sa responsable Madame Salima SAADI sur le calcul des heures liquidées et non pas simplement des heures maquettées.

Recettes

- Les recettes brutes de la composante dépassent désormais 1 M€, en progression par rapport à l'exercice précédent, principalement grâce au dynamisme de l'alternance. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de contrats (de 122 à 141), par la progression des contrats d'apprentissage,

plus rémunérateurs, et par l'ouverture de deux formations en apprentissage, générant 30 000 € d'aides supplémentaires.

- Les recettes issues des diplômes universitaires (DU) progressent également, notamment avec l'ouverture du DU DPO et la montée en charge du DU droit monégasque, désormais dans sa deuxième année.
- Concernant les prélèvements, certaines charges appliquées l'an dernier ont été supprimées en 2026 (prélèvement de 5 % sur les ressources propres et 50 % sur l'intéressement), soit environ 83 000 € de charges en moins. De nouveaux prélèvements apparaissent toutefois, notamment 20 % sur la taxe d'apprentissage et une légère hausse du prélèvement sur les contrats d'alternance.

La principale évolution concerne le nouveau mécanisme de prélèvement sur les DU, qui augmente sensiblement la charge horaire. Après vérification des données transmises à la DAF, la prise en compte des heures effectivement liquidées plutôt que des heures maquettes a permis de réduire la base de calcul d'environ 750 heures, soit une économie d'environ 140 000 € par rapport à la première estimation.

Malgré un prélèvement d'environ 174 000 € sur les DU, la situation budgétaire apparaît plus favorable que l'an dernier, avec une hausse des recettes nettes d'environ 135 000 € (près de 58 %).

Recettes – droits différenciés

Hubert GOUDINEAU indique que les recettes issues des droits différenciés acquittés par les étudiants extra-européens n'ont pas été intégrées au budget initial, en raison des incertitudes sur l'évolution du modèle économique et sur la répartition de ces recettes entre le niveau central et les composantes.

Il est toutefois précisé que ces recettes devraient être intégrées en cours d'exercice et pourraient représenter environ 50 000 € de ressources supplémentaires, susceptibles d'abonder certaines lignes budgétaires.

Dépenses

Hubert GOUDINEAU présente ensuite la répartition des dépenses.

Il indique que l'évolution des dépenses suit celle des recettes nettes, avec près de 135 000 € de crédits supplémentaires disponibles par rapport à l'exercice précédent.

La répartition proposée est la suivante :

- **Service Alternance** : maintien d'une enveloppe de 10 000 € destinée à soutenir les responsables de formations en alternance.
- **Mesures d'accompagnement** : maintien d'un droit de tirage global d'environ 186 000 €. Ce montant apparaît suffisant au regard de l'exécution budgétaire des années précédentes, au cours desquelles une partie de ces crédits n'a pas été consommée. Il n'a donc pas été jugé nécessaire d'augmenter cette enveloppe.
- **Masters 2 sans ressources propres** : maintien d'un dispositif spécifique doté de 6 000 €. Chaque Master 2 concerné peut bénéficier d'un droit de tirage de 500 €, éventuellement complété en fonction de projets particuliers après arbitrage.
- **IEJ** : maintien d'une enveloppe de 7 000 €.
- **Augmentation de l'enveloppe de pilotage** : cette enveloppe permet notamment de financer : les événements institutionnels de la faculté (rentrée solennelle, remise des diplômes, Garden Party); certaines subventions (Conférence, BDE, Clinique juridique) ; diverses cotisations ; des achats de mobilier, dans le cadre de l'effort engagé ces dernières années pour renouveler les équipements de la faculté.

Autres augmentations :

- Crédits dédiés à **l'audiovisuel et à l'informatique** de 3 000 € à 5 000 €, afin de permettre un renouvellement partiel du matériel.
- Crédits consacrés aux **relations internationales** sont maintenus à 10 000 €.
- Les frais liés aux activités scientifiques et institutionnelles (**CNU, jurys de thèse, comités de sélection**) sont portés de 10 000 € à 15 000 €, afin de mieux correspondre au niveau réel des dépenses observé ces dernières années.

Une ligne budgétaire spécifique est prévue pour la formation continue hors diplômes universitaires, correspondant aux inscriptions en formation continue dans certains masters ; ces crédits sont utilisables par les formations concernées.

Une enveloppe dédiée aux diplômes universitaires (DU) est prévue dont le montant global correspond aux recettes nettes générées par ces formations. Chaque responsable de DU pourra se rapprocher du service financier afin de connaître précisément le montant des crédits disponibles.

Au total, le budget présenté est équilibré en recettes et en dépenses, pour un montant global de 365 390 €.

Masse salariale

Hubert GOUDINEAU présente ensuite le volet relatif à la masse salariale (centres financiers X02 et X03). Concernant la première enveloppe, il indique qu'il n'y a pas d'évolution majeure, à l'exception d'une proposition d'augmentation des crédits consacrés à la rémunération des surveillants d'examen, afin de tenir compte des besoins constatés lors du premier semestre. Il est ainsi proposé de porter cette enveloppe de 6 000 € à 9 000 €, soit une augmentation de 50 %, permettant de disposer de marges de manœuvre suffisantes pour assurer le recrutement de surveillants en nombre adapté. L'expérience du premier semestre ayant été jugée positive, il est proposé de reconduire ce dispositif.

L'enveloppe dédiée à la politique d'intéressement concerne :

- les enseignants responsables de formations en alternance, selon un principe d'intéressement fixé à 435 € par contrat, soit une enveloppe estimée à 65 000 € ;
- l'intéressement lié à la collecte de la taxe d'apprentissage ;
- l'intéressement lié aux diplômes universitaires (DU), pour lesquels l'enveloppe est revue à la hausse afin de tenir compte de l'augmentation des recettes générées par ces formations ;
- le dispositif d'intéressement destiné aux personnels administratifs (BIATSS) ;
- Une enveloppe pour prendre en charge la partie non financée des EQHO

Au total, l'enveloppe consacrée à l'intéressement et aux EQHO s'élève à 106 600 €, pour un montant global de masse salariale de 150 200 €.

Ce point a suscité plusieurs échanges entre les membres du conseil.

Xavier LATOUR interroge l'équipe décanale sur ce qu'a prévu l'université pour boucler son budget 2026.

Hubert GOUDINEAU répond que cela implique de prélever dans le fonds de roulement, avec le risque de ne plus pouvoir répéter l'opération dès 2027. Dans ce cas, la situation deviendrait très problématique.

Anne MILLET-DEVALLE interroge sur l'évolution du nombre d'étudiants soumis aux droits différenciés, c'est-à-dire les étudiants originaires de pays situés hors de l'Espace économique européen.

Hubert GOUDINEAU indique que les données disponibles au niveau de l'université montrent une augmentation du nombre d'étudiants concernés, estimée entre 30 % et 40 %. Les chiffres disponibles ne confirment donc pas l'hypothèse selon laquelle l'introduction de ces droits aurait entraîné une diminution du nombre d'inscriptions.

Maria ALVAREZ indique toutefois que, selon les services des relations internationales, une baisse du nombre de candidatures a été observée dans certains cas, notamment sur la plateforme Études en France, où les volumes de dossiers déposés auraient diminué.

David HURON rappelle que la question de la politique d'intéressement a récemment été débattue au sein du Conseil académique (CAC). Lors de la dernière séance, les enveloppes d'intéressement globales (à l'échelle de l'université) ont été adoptées à l'issue d'un vote très partagé (16 voix pour, 10 contre et 8 abstentions). Il souligne que certains débats au sein de l'université laissent entrevoir une possible remise en question progressive de ce dispositif.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA indique que cette question fait effectivement l'objet de discussions récurrentes. Elle rappelle toutefois que les primes d'intéressement sont liées aux efforts engagés par les responsables de formation pour développer des projets générant des ressources propres pour la composante et pour l'université. Une suppression totale de ces dispositifs pourrait ainsi s'avérer contre-productive, en risquant de décourager les initiatives permettant de développer ces recettes.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à la majorité le budget de l'EUR tel que présenté.

29 pour - 1 abstention - 2 contre

Hubert GOUDINEAU présente le budget du campus en s'appuyant sur le document transmis aux membres et précise qu'il n'est pas soumis au vote du conseil.

La principale évolution concerne une augmentation significative des ressources propres, de l'ordre de 47 %, essentiellement liée à une hausse importante des prestations de location de salles. Les agents investis dans cette mission (tout particulièrement Corine GUETTI et les agents de son service, Emilie COUET et Alexandra PERETTI) sont remerciés. Cette évolution positive permet d'inscrire en recettes et en dépenses une augmentation de presque 40 000 €.

Concernant les dépenses, le budget du campus se structure autour de trois types d'enveloppes.

1- **Dépenses incompressibles**, prises en charge au niveau central de l'université. Elles concernent notamment :

- les fluides et dépenses énergétiques,
- les vérifications réglementaires périodiques,
- l'entretien des espaces verts,
- les prestations de sûreté et de contrôle technique.

2- **Dépenses compressibles fléchées**, (dépenses financées directement par la composante) telles que :

- la reprographie,
- les frais postaux,
- les véhicules et certains contrats de maintenance.

Ces dépenses représentent environ 51 000 € par an, dont près de 30 000 € pour la seule reprographie. Ce montant comprend notamment la location et la maintenance de deux gros copieurs, ainsi que l'achat de papier. Bien que des efforts aient été engagés ces dernières années pour réduire la consommation, notamment en limitant l'impression de documents pédagogiques, cette dépense demeure significative.

3- **Dépenses compressibles non fléchés en vue de la maintenance et de l'amélioration du campus**, incluant l'achat de matériel et les interventions d'entreprises pour des travaux d'aménagement ou de rénovation.

L'augmentation des ressources propres issues des locations de salles permettra d'abonder cette ligne budgétaire à hauteur d'environ 40 000 €, améliorant ainsi la capacité d'intervention de la composante.

Hubert GOUDINEAU rappelle toutefois que cette évolution doit être replacée dans le contexte de la forte diminution de la dotation de l'université, passée depuis 2025 d'environ 130 000 € à 46 000 € pour le campus. Les recettes propres permettent ainsi de compenser partiellement cette baisse et de maintenir des moyens de fonctionnement pour le campus.

Le conseil prend acte de cette présentation.

Un point est fait sur les travaux en cours sur le campus.

Hubert GOUDINEAU indique qu'un bon de commande a été émis pour la réparation de l'ascenseur, pour un montant d'environ 20 000 €. Le fournisseur a engagé la commande des pièces nécessaires et s'est engagé à réaliser l'intervention d'ici la fin du mois de mars. Il précise que cette dépense a pu être prise en charge sur les crédits d'urgence de l'université.

Il souligne que, malgré l'aspect extérieur satisfaisant du campus, certaines infrastructures vieillissantes nécessitent des interventions régulières, notamment les réseaux d'écoulement et les installations extérieures, dont l'état se dégrade progressivement.

L'état préoccupant des sanitaires situés au 4^e étage, est évoqué. A ce titre Hubert GOUDINEAU indique que des interventions d'assainissement ont déjà eu lieu, notamment au mois de décembre, mais qu'elles ne suffisent pas à résoudre durablement les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, un autre chantier important est à considérer : la réparation des assises des amphis 1 et 2 dont le coût est estimé à environ 75 000 €. La question du financement de ces travaux devra être examinée ultérieurement.

Concernant l'avancement du projet d'installation d'un chalet à proximité de la villa Passiflore, deux démarches administratives sont en cours de finalisation :

- d'une part, la publication d'un avis de mise en concurrence pour l'occupation du domaine public, élaboré avec la direction juridique et le service des marchés de l'université. Ce document est en préparation depuis plusieurs mois et devrait pouvoir être publié prochainement ;
- d'autre part, une déclaration préalable de travaux, déposée le 1er décembre. À la suite de ce dépôt, la ville a demandé la transmission de plans complémentaires, qui ont récemment été fournis et transmis sur la plateforme dédiée. L'instruction suit désormais son cours dans les délais réglementaires.

L'occupation donnera lieu au versement d'une redevance, générant à ce titre une recette pour la composante (environ 5K€ par an). A ce titre une prévision de 2 000 € a été inscrite au budget.

- EQHO : nouveau chargé de mission pour la formation continue – **Vote**

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA prend la parole sur ce point et rappelle que le développement des relations socio-économiques et de la formation continue constitue un axe prioritaire de la composante, piloté par Caroline LEQUESNE, vice-doyenne en charge des relations socio-économiques.

Compte tenu de l'ampleur de ce chantier, il a été proposé de solliciter l'appui de Thierry MARTEU, précédemment vice-doyen en charge des relations socio-économiques, qui a accepté d'apporter son concours, notamment sur les questions liées au développement de la formation continue.

Dans ce contexte, il est proposé de reconnaître cette mission dans le cadre des EQHO (équivalents horaires) attribués au titre des responsabilités pédagogiques. La proposition soumise au conseil consiste ainsi à attribuer des équivalents horaires pour cette mission, conformément aux possibilités offertes par le dispositif.

Caroline LESQUESNE précise que l'objectif poursuivi est de structurer un véritable service dédié aux relations avec les entreprises, afin de consolider et de pérenniser le développement de la formation continue au sein de la composante.

Ce projet repose en grande partie sur des formations de niveau Master 2, mais il implique également une organisation administrative et pédagogique importante : gestion des dispositifs technologiques, coordination des équipes pédagogiques, ainsi qu'adaptation ou transformation de certaines maquettes de formation.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de disposer d'un référent identifié, capable d'assurer la continuité du projet, d'en avoir une vision d'ensemble et d'accompagner les collègues dans les évolutions à mettre en œuvre. Elle rappelle que cette orientation s'inscrit dans la stratégie déjà présentée lors de précédents COSP, visant à diversifier les sources de ressources propres de la composante.

La Directrice de l'EUR précise que l'objectif n'est pas nécessairement de procéder à de nouveaux recrutements, mais plutôt de structurer et valoriser l'existant, en formalisant les efforts déjà engagés au sein de la composante afin de permettre une montée en puissance progressive de l'activité de formation continue.

Dans ce cadre, Caroline LESQUESNE continuera à diriger ce projet, avec l'appui de Thierry MARTEU en sa qualité de chargé de mission.

Tout en saluant les qualités de Monsieur Thierry MARTEU qui épaulera efficacement la Vice-doyenne, le Doyen Xavier LATOUR demande combien de candidatures ont été reçues pour cette fonction de chargé de mission. La Doyenne Eva MOUIAL BASSILANA lui répond qu'il n'y a pas eu d'appel à candidatures. La participation de Thierry MARTEU s'est faite de manière naturelle dans le prolongement de ses fonctions de vice-doyen Relations socio-économiques occupées pendant 5 ans dans l'ancienne équipe. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, et l'équipe décanale a souhaité formaliser et lui confier une mission bien déterminée, soucieuse que l'EUR puisse profiter de sa grande expérience et de sa réflexion stratégique sur ces questions. La Directrice de l'EUR souligne par ailleurs que ce travail implique des échanges réguliers avec les services de Valrose, notamment sur les aspects techniques liés au développement des formations, tels que les référencements RNCP et les dispositifs réglementaires associés. Ces démarches nécessitent un investissement initial important, et l'expérience de Thierry MARTEU sur ces dossiers constitue un appui précieux pour la composante.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à la majorité la nomination du nouveau chargé de mission pour la formation continue

28 pour - 2 abstentions - 3 contre

- Montant de la subvention accordée au BDE pour son projet de voyage à Paris du 23 au 27 février – **Vote**

Le Bureau des étudiants (BDE) organise chaque année un voyage à Paris, destiné à permettre aux étudiants de découvrir plusieurs institutions nationales, notamment par des visites de l'Assemblée Nationale et d'autres institutions publiques.

Cette initiative, ouverte aux étudiants de différentes formations et pas uniquement aux étudiants juristes, rencontre chaque année un réel succès.

Le COSP soutient cette action depuis plusieurs années par l'octroi d'une subvention, et il est proposé de reconduire ce soutien financier afin de permettre l'organisation de ce déplacement dans de bonnes conditions.

L'EUR soutiendra cette année le projet des étudiants à hauteur de 800 euros. Le projet est présenté aux membres par le président du BDE Yanis MSAOUAR.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la subvention de 800 euros accordé au projet du BDE.

31 pour - 0 abstention - 0 contre

- Tarifs de la formation continue 2026-2027 – **Vote**

Tarification des diplômes nationaux – Formation continue

Hubert GOUDINEAU présente aux membres du conseil une analyse détaillée réalisée par la Direction de la formation continue.

Comme chaque année, la Direction de la formation continue sollicite les composantes afin qu'elles transmettent leurs propositions de tarification pour les diplômes nationaux accueillant des publics inscrits en formation continue.

Il nous a été précisé par Hubert LASSERRE que la gouvernance a décidé d'appliquer, a minima, une revalorisation correspondant à 2 % d'inflation, avec un arrondi à la centaine d'euros supérieure pour les montants supérieurs ou égaux à 1000 € et à la cinquantaine d'euros pour les montants inférieurs à 1000 € à l'euro supérieur.

Le tableau transmis et présenté en séance intègre, sauf exception, cette augmentation forfaitaire de 2 %. Deux tarifs sont distingués :

- **Tarif 1** : en cas de financement extérieur (employeur, France Travail...),
- **Tarif 2** : en l'absence de financement.

Capacité en droit

Pour la capacité en droit, une augmentation de 2 % a été appliquée.

Licences

Concernant les licences, il est proposé, comme l'an dernier, une légère revalorisation avec maintien d'un tarif harmonisé « Université » pour l'ensemble des licences.

Nouvelle licence professionnelle : Licence professionnelle – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Il est précisé que le tarif proposé ne concerne pas les étudiants en contrat d'apprentissage (dont le financement relève d'un autre dispositif), mais uniquement les éventuels inscrits en formation continue. Il est proposé aux membres du conseil de suivre les préconisations de l'analyse détaillée transmise par la Direction de la formation continue, à savoir :

- **Tarif 1 : 6 800€**
- **Tarif 2 : 3 000 €**

Un élément de comparaison a été fourni afin d'éclairer cette proposition.

Masters

Pour les masters, il est simplement proposé d'appliquer l'augmentation de 2 % conformément aux orientations de la gouvernance.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les tarifs 2026-2027 de la formation continue.

32 pour - 1 abstention - 0 contre

- Montant de la cotisation spéciale pour la clinique juridique – **Vote**

Dans le cadre de la convention avec l'association Clinique Juridique de Nice Côte d'Azur, la Faculté de droit et science politique - EUR LexSociété a obligation contractuelle de verser à cette association le montant correspondant à sa cotisation d'assurance annuelle, soit 606,45 euros en 2026.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le versement du montant de 606,45 euros correspondant à la cotisation d'assurance annuelle de l'association Clinique Juridique de Nice Côte d'Azur.

33 pour - 0 abstention - 0 contre

- Subvention spéciale de 600 euros accordée à la clinique juridique dans le cadre de l'organisation de la rencontre annuelle des cliniques juridiques qui se tiendra cette année sur le campus Trotabas le samedi 11 avril 2026. Il est précisé que ce montant ne sera pas versé à la clinique juridique mais dépensé sur le budget pilotage de l'EUR.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le versement d'une subvention spéciale de 600 euros à la clinique juridique.

31 pour - 2 abstentions - 0 contre

- Montant rectifié de l'intéressement axe 3 Taxe d'apprentissage » (sous réserve de l'accord de la VP RH)
– **Vote**

Le montant effectivement collecté au titre de la taxe d'apprentissage s'avère significativement plus élevé que celui pris en compte lors du vote des primes d'intéressement du 10 novembre 2025. Il est donc proposé de procéder à un réajustement.

Pour rappel, les enseignants-chercheurs perçoivent 10 % du montant de la taxe d'apprentissage qu'ils ont contribué à collecter.

Lors du COSP du 10 novembre 2025, une prime de 200 € a été attribuée au Pr Renaud BOURGET, les données définitives n'étant pas encore consolidées à cette date. Or, le montant total collecté grâce à son action s'élève finalement à 8 265 €, ce qui porte le montant de la prime due à 826 €.

Il est donc proposé d'attribuer au Pr Renaud BOURGET un complément de prime de 626 €.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la rectification de l'intéressement axe 3 taxe d'apprentissage et l'attribution d'un montant complémentaire de 626 euros au Professeur Renaud BOURGET.

18 pour – 2 abstentions – 2 contre

4. SCOLARITÉ - FORMATIONS

- Modification de l'intitulé du parcours de la licence bilingue : Licence de DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention droit, Parcours type LICENCE BILINGUE DROIT FRANÇAIS – DROIT ANGLO-SAXON – **Vote**

Il est demandé une modification de l'intitulé afin que celui-ci corresponde au plus près à la licence bilingue.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la modification de l'intitulé du parcours de la licence bilingue

33 pour - 0 abstention - 0 contre

5. RELATIONS INTERNATIONALES

- Convention de mobilité d'étudiants avec UCLA (*University of California, School of Law, Los Angeles campus*) – **Vote**

Maria ALVAREZ présente ce point.

Un projet de partenariat avec UCLA (University of California, Los Angeles) engagé de longue date arrive aujourd'hui à un stade quasi finalisé.

Ce partenariat permettra à nos étudiants en L3 et en M1 d'effectuer une mobilité d'un an et d'obtenir, à l'issue de la formation, un diplôme UCLA de niveau Master.

L'établissement partenaire, University of California, Los Angeles (UCLA), figure parmi les universités les plus prestigieuses au monde, régulièrement classée dans le top 10–15 des classements internationaux, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des facultés de droit.

Les frais d'inscription pratiqués par UCLA sont élevés. Une phase de négociation a donc été menée afin d'obtenir une réduction significative.

Une baisse de 30 % a été obtenue, représentant environ 25 000 usd de frais d'inscription.

Ce diplôme offrira aux étudiants la possibilité de passer le barreau de Californie mais aussi celui de New York.

UCLA développe actuellement ses partenariats en Europe. En France, elle compte déjà deux partenaires : Paris-Assas et ESSEC Business School.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le projet de convention de mobilités d'étudiants avec UCLA.

27 pour - 4 abstentions - 0 contre

6. PÉDAGOGIE

- Conclusions de la commission pédagogique du 17 février

Ugo BELLAGAMBA présente aux membres du conseil les conclusions de la commission pédagogique relative à l'usage des QCM. En effet, Eva MOUIAL BASSILANA, Directrice de l'EUR LexSociété, avait été saisie d'une motion présentée par Marc-Antoine GRANGER en sa qualité de président du jury, à la suite de la délibération du jury de L1, visant à encadrer le recours aux QCM. La motion évoquait les difficultés constatées lors de certaines sessions d'examen, notamment en première année, ainsi que leurs conséquences sur les résultats des étudiants, sur les diplômes délivrés et sur l'image de la faculté. Le SCM de L1 de science politique a été à l'origine de la motion, plusieurs collègues s'en étant émus. La motion demandait à l'équipe décanale soit d'encadrer plus strictement l'organisation des QCM, soit d'envisager leur interdiction en L1.

Ugo BELLAGAMBA rappelle tout d'abord qu'une présentation théorique a permis de déconstruire certaines idées reçues : le QCM ne constitue pas une solution de facilité pour les enseignants, mais une modalité d'évaluation exigeante, qui repose sur une méthodologie rigoureuse et sur des critères précis de conception. Après discussion, la commission pédagogique a estimé à l'unanimité que l'interdiction des QCM en première année n'était ni souhaitable ni envisageable, notamment au regard du principe de liberté pédagogique des enseignants-chercheurs et du fait que ce format d'évaluation est également utilisé dans de nombreux concours auxquels la faculté prépare les étudiants.

La commission a toutefois formulé plusieurs préconisations organisationnelles, destinées à garantir de bonnes conditions de mise en œuvre des QCM :

- renouvellement régulier des questions, afin d'éviter la réutilisation systématique des mêmes questionnaires d'une année sur l'autre ;
- mise en place d'au moins deux sujets distincts lors des épreuves, afin de réduire les risques de fraude
- renforcement des conditions de surveillance, notamment lors des examens organisés dans de grands amphithéâtres.

Par ailleurs, la commission souligne que la conception des QCM nécessite un accompagnement méthodologique. Les enseignants souhaitant recourir à ce type d'évaluation pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un appui pédagogique, notamment auprès d'Ugo BELLAGAMBA et Claude El KAIM, sous réserve d'une sollicitation suffisamment anticipée.

Enfin, la commission a estimé que certaines modalités relevaient de la liberté pédagogique des enseignants, notamment l'usage éventuel de points négatifs pour les mauvaises réponses ou la pondération différenciée des questions.

Elle recommande néanmoins que, lorsque plusieurs enseignants interviennent dans une même épreuve, une concertation préalable puisse être organisée afin de favoriser une harmonisation des pratiques et d'éviter des difficultés lors des délibérations.

Hubert GOUDINEAU rappelle que le COSP avait déjà voté un cadrage du déroulement des QCM en 2023. Le Doyen Xavier LATOUR ajoute qu'il avait fixé quasiment à l'identique les principes énoncés par le Vice-doyen Ugo BELLAGAMA.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les préconisations de la commission pédagogique du 17 février 2026.

31 pour - 2 abstentions - 0 contre

- Bilan des examens

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA prend la parole sur ce point et remercie l'investissement des agents dans l'organisation des examens. Elle soulève les points positifs comme la campagne d'affichage, le recrutement des vacataires pour les surveillances, malgré des fraudes encore

constatées sur cette session (4 PV de constatation de fraude ont été réalisés et un en instance sur la double licence Philo/Droit).

Laurent CALLIGE intervient et précise que cette session s'est déroulée dans de bonnes conditions générales. S'agissant de la lutte contre la fraude, il est relevé que les surveillants ont été particulièrement vigilants et que la campagne d'affichage relative aux règles applicables lors des examens, ainsi que le rappel des règlements adoptés par la composante, ont contribué à améliorer la situation.

Il est également précisé que ces dispositifs ont suscité l'intérêt d'autres services de l'université, le réseau des scolarités ayant notamment sollicité la transmission de ces supports, qui pourraient servir de référence pour d'autres composantes.

Le sujet de la commission disciplinaire a suscité plusieurs échanges entre les membres du conseil. Sur cette question, il est rappelé que le fonctionnement actuel des commissions disciplinaires est largement déterminé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, qui prévoient notamment que leurs membres soient issus du Conseil Académique, ce qui limite de fait leur nombre.

Il est indiqué qu'une évolution pourrait consister à augmenter le nombre de membres, afin de permettre la mise en place de plusieurs commissions disciplinaires siégeant en parallèle. Une telle organisation supposerait toutefois de renforcer les moyens administratifs, le secrétariat de la commission assurant une part essentielle du travail d'instruction des dossiers.

Il est également souligné que toute évolution nécessiterait une modification des statuts de l'établissement, ainsi qu'une vérification des dispositions du Code de l'Éducation, celui-ci encadrant strictement la composition et le fonctionnement des commissions disciplinaires. Le cas échéant, une évolution des textes au niveau national pourrait également être envisagée.

Xavier LATOUR demande que soient présentés, lors d'un prochain COSP, les taux de réussite en licence, ainsi que leur évolution sur les sept dernières années.

Outil de pilotage par la donnée

La directrice de l'EUR indique qu'un outil de pilotage par la donnée, est en cours d'expérimentation à l'échelle de l'université. Il permettra d'accéder à un ensemble très large de données statistiques sur plusieurs années (inscriptions, taux de réussite, évolutions par diplôme, etc.).

Cet outil, alimenté à la fois par des sources ministérielles et des données internes de l'université, offrira aux directions de composantes et aux services de scolarité une vision plus fine de l'évolution des effectifs et des résultats sur une période pouvant aller jusqu'à une quinzaine d'années.

Les premières observations suggèrent une relative stabilité des taux de réussite en L3, tandis qu'une augmentation du taux de réussite en L1 a été constatée récemment. Il est également relevé que cette évolution ne concerne pas uniquement la faculté, mais l'ensemble des composantes de l'université.

Ces données permettront, à terme, d'affiner les analyses et d'alimenter les réflexions pédagogiques menées au sein de la composante.

Offre de formations 2028-2029

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA, intervient au sujet de la préparation de la nouvelle offre de formation 2028-2029. Elle précise que la prochaine procédure d'accréditation reposera largement sur une démarche d'auto-évaluation, impliquant un travail d'analyse et de réflexion sur les formations existantes. Cette démarche sera notamment facilitée par l'outil de pilotage par la donnée, en cours de déploiement à l'échelle de l'université.

Elle indique également qu'un groupe de travail dédié à l'offre de formation, auquel elle participe avec Ugo BELLAGAMBA, se réunit mensuellement avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau de l'université. Ces réunions se poursuivront jusqu'à l'été, en complément d'échanges ponctuels, afin de préparer l'évolution de l'offre de formation dans la perspective du prochain calendrier d'accréditation.

La Directrice rappelle que les échéances approchent rapidement, notamment pour la période 2027-2029, ce qui impliquera prochainement un travail de réflexion et de concertation au sein des départements.

Elle indique enfin que certaines contraintes pourraient être envisagées, telles qu'une réduction du volume d'heures complémentaires, notamment celles assurées par des vacataires, ou encore une réorganisation de certains parcours dont les effectifs seraient insuffisants.

- Modifications mineures de DU : Ce point est reporté au prochain COSP/COPIL

7. RECHERCHE

- Compte rendu du conseil de la recherche du 29 janvier
- Point IDEX

Grégoire LERAY présente les points relatifs aux activités de recherche de l'EUR.

1. Séminaires de l'EUR

Deux séminaires ont récemment été organisés, avec les interventions de Pauline TÜRK en décembre et de Jules LEPOUTRE la semaine précédente.

Un prochain séminaire permettra d'accueillir Jean-Sylvestre BERGER, suivi d'une autre rencontre organisée deux mois plus tard avec les collègues du GRM. Ces séminaires constituent des espaces d'échanges scientifiques particulièrement stimulants.

2. Financement de projets de recherche

L'EUR bénéficie cette année d'un budget favorable, notamment grâce au soutien de l'IDEX, permettant de financer plusieurs initiatives de recherche. Une enveloppe de 32 000 € a été attribuée pour soutenir des projets structurants portés par des chercheurs souhaitant déposer, à terme, des projets dans le cadre d'appels nationaux ou internationaux.

Quatre projets ont été retenus, portés par :

- Daniel VENTURA ;
- Renaud BOURGET (CERDACFF) ;
- Pauline TÜRK et Marc GUERINI (projet commun) ;
- Vincent MARTIGNY et Irina PARACHKEVOVA

Ces financements visent à consolider les dossiers de recherche en amont de candidatures à des dispositifs tels que l'ANR.

Par ailleurs, les activités collectives de l'EUR pour l'année 2026 seront organisées autour du thème du numérique, après celui de la durabilité l'année précédente et avant celui de la sécurité l'année suivante. L'organisation de cette thématique sera structurée autour d'un comité scientifique, qui se réunira prochainement.

3. Accueil de chercheurs étrangers

Une enveloppe spécifique de 20 000 € est également prévue afin de financer l'accueil de chercheurs étrangers. Ce dispositif, complémentaire aux mécanismes institutionnels existants, permettra d'organiser des séjours courts, notamment à l'occasion de colloques ou de séminaires, afin de favoriser les échanges scientifiques.

4. Appels à projets pour 2026

Enfin, cinq projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets pour l'année 2026. À l'issue de la première phase de sélection, deux projets ont été retenus pour accéder à la phase suivante.

Il est indiqué que cette première étape de sélection a été particulièrement exigeante, notamment pour des raisons disciplinaires et de maturité scientifique des projets. Les équipes bénéficient néanmoins d'un accompagnement étroit des services de Valrose, et il est espéré qu'un nombre plus important de projets pourra être présenté lors des prochaines campagnes.

8. QUESTIONS DIVERSES

Alternance et relations avec les entreprises

Caroline LEQUESNE présente ce point et précise qu'un décret prochainement publié prévoit une réduction significative des aides à l'apprentissage. Les montants passeraient de 5 000 € à 2 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés et de 2 000 € à 750 € pour les entreprises de plus de 250 salariés. Cette évolution pourrait avoir un impact négatif sur le développement de l'apprentissage, certaines entreprises ayant déjà renoncé à conclure des contrats à la suite des précédentes réductions d'aides. Dans ce contexte, il est souligné la nécessité de diversifier les sources de ressources propres de la composante, afin de maintenir la dynamique engagée.

Malgré ces incertitudes, le développement de l'alternance se poursuit. Deux masters 2 supplémentaires basculeront en apprentissage à compter du mois de février, à savoir le Master de droit notarial et le Master Droit du numérique.

Par ailleurs, une nouvelle édition du « Printemps de l'alternance », est en cours de préparation elle comprendra plusieurs actions :

- des réunions d'information à destination des étudiants de master 1 ;
- des ateliers d'accompagnement, notamment pour la préparation des CV et lettres de motivation, avec un suivi individualisé ;
- l'organisation d'un job dating, prévu le 9 avril, qui avait rencontré un vif succès lors de l'édition précédente.

Enfin, la soirée des partenaires, prévue au mois de juin, est en cours de préparation. Elle comportera notamment une table ronde thématique consacrée aux enjeux de cybersécurité pour les entreprises et les administrations, permettant de valoriser les formations de la faculté concernées par ces problématiques, notamment en droit public, droit européen et droit des affaires.

La Directrice de l'EUR informe les membres du conseil qu'un COSP/COPIL exceptionnel sera prochainement organisé afin de procéder au vote des postes d'ATER. La date de cette réunion sera fixée à l'issue d'un sondage auprès des membres.

❖ *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h12*

 Pour votre information dates à retenir :

<p>Dates des prochains COSP/COPIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi 19 février 2026 – 9h - Mardi 7 avril 2026 – 9h - Vendredi 5 juin 2026 – 9h - Mercredi 8 juillet 2026 – 9h 	<p>Job dating</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi 9 avril au CROUS - 9h <p>Cérémonie de remise des diplômes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 10 avril 2026 -17h <p>Soirée des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 16 juin <p>Garden Party</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 8 juillet 2026 midi
---	--

Nadine BARTOLO
 Secrétaire de séance



Eva MOUIAL BASSILANA
 Directrice de l'EUR, présidente de séance


